



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### SINGAPOUR

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valable six mois après la date prévue de départ de Singapour.**

Les autorités locales peuvent refuser l'entrée sur le territoire à un voyageur présentant un passeport avec la page d'identité déchirée, voire simplement écornée.

- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.
- Les voyageurs doivent détenir la **preuve d'un billet retour ou de poursuite du voyage** ainsi que la preuve de fonds suffisants pour la durée de leur séjour à Singapour.
- Les voyageurs doivent **remplir une déclaration de santé électronique « SG arrival Card »** au plus tôt trois jours avant leur arrivée à Singapour.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.